

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI NOCTURNE CHATEAUBRIANT



- 1 - Le tournoi est ouvert aux joueurs des Pays de la Loire et aux ligues limitrophes. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions de la FFBD. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC. Il est autorisé sous le numéro 1800457.
- 2 - Le juge arbitre du tournoi est Bénédicte GUILLET. Ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points du règlement ou dont le comportement est contraire aux règles du badminton.
- 3 - Tout joueur devra être licencié à la date du tirage au sort et ne pas faire l'objet de sanction fédérale.
- 4 - Le tournoi se joue en mixte, et est ouvert aux : cadets, juniors, seniors, vétérans.
- 5 - Les catégories autorisées sont : NC, P11 à P13, D7 à D9, R6 à R4.
- 6 - Une paire ne pourra pas être constituée de 2 joueurs avec plus de 2 classements d'écart.
- 7 - Le comité d'organisation se réserve le droit en accord avec le J.A de regrouper les tableaux et de donner priorité aux joueurs inscrits dans leur série.
- 8 - Les inscriptions se font exclusivement par courrier avec un chèque joint à l'ordre de l'ALC BAD. La participation est fixée à 11 euros par joueur. La clôture des inscriptions est fixée au 15 février 2019 (date de réception). La clôture des inscriptions pourra être décidée dès que le nombre maximum de joueur sera atteint. La priorité sera donnée à l'ordre d'arrivée (cachet de la poste).
- 9 - La confection des tableaux aura lieu le 18 février 2019. Les têtes de séries seront déterminées en fonction du CPPH à la date du 17 février 2019.
- 10 - La compétition se déroulera en poules de 3 ou 4 paires (2 sortants par poule) puis en élimination directe.
- 11 - Le tournoi ayant lieu en nocturne, une salle de repos sera à la disposition des joueurs.
- 12 - Une convocation sera adressée par mail au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription.
- 13 - Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match.
- 14 - Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre
- 15 - Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- 16 - Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs de façon équitable. En cas de désaccord, le volant officiel et l'OLIVER APEX 100 pour les joueurs classés.
- 17 - Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- 18 - Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que les coaches, arbitre et membres d'organisation.
- 19 - Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
- 20 - Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté let au service, faute en cours d'échange.
- 21 - L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
- 22 - Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Après la confection des tableaux, le remboursement des droits d'inscription sera accordé uniquement pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié ne sera pas remboursé de son inscription et s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.
- 23 - Le licencié qui reçoit un carton noir ou rouge se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
- 24 - Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.